ASSOCIATION LES TEMOINS de JEHOVAH"

Rue de la Tour, Villa Guibert 3

PARIS 16è

Le 17 Octobre 1947

Chers amis de la Vérité,

Nous avons la joie de vous annoncer que le "Journal Officiel" du 28 Septembre fit paraître une information qu'en vertu d'une décision du ministre de l'Intérieur, l'Association "Les Témoins de Jéhovah" est reconnue légalement et qu'elle est autorisée à exercer sa foi librement et publiquement. Nos coeurs sont remplis de joie et de gratitude envers Jéhovah, car cette décision est pour nous tous d'une importance capitale et d'une portée inoalculable pour le développement ultérieur de l'oeuvre.

Nous réorganisons notre oeuvre et vous prions de bien vouloir adresser toute correspondance à l'adresse suivante :

Association "Les Témoins de Jéhovah"
Boîte Postale 23-16
PARIS 16è

Vous pourrez continuer à effectuer tout règlement par versement au c/c. postal habituel :

PARIS C. 5459 04
Henri Geiger
27, rue des Epinettes
PARIS 17è

Nous sommes persuadés que vous partagerez notre joie en apprenant cette bonne nouvelle. En vous souhaitant la riche bénédiction de Jéhovah, nous vous prions de croire à notre affection fraternelle, et nous restons vos amis dans la Vérité.

ASSOCIATION "LES TEMOINS de JEHOVAH"

Bibliothèque Théocratique